

Affaire suivie par : Fabienne NAERT

☎ 02.38.25.78.28

☎ 02 38 25.52.50

✉ Fabienne.Naert@dr8.cnrs.fr

## Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unité d'Orléans

Objet : Appel à projets de recherche innovants 2011 – Conseil Général du Loiret

Réf. : FaN/BAG-D-2010-198



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

Le Conseil Général du Loiret nous informe qu'il lance un appel à projets de recherche innovants pour 2011, qui s'inscrit dans le soutien à l'innovation, à la recherche et au transfert de technologie dans le Loiret. La promotion de la culture scientifique et technique doit permettre le développement du débat autour du thème « sciences et société ».

Cet appel à projet est destiné, notamment, à :

- favoriser les interactions et partenariats avec les entreprises locales,
- créer ou maintenir des emplois,
- stimuler l'interdisciplinarité,
- favoriser les collaborations inter-organismes (CNRS, BRGM, INRA, IRD...)
- renforcer la compétitivité internationale de la recherche Loiretaine,

Les modalités sont les suivantes :

- la subvention peut porter sur des dépenses d'équipement et/ou de fonctionnement hors équipements informatiques classiques
- Concernant les frais de personnel, seuls ceux liés au personnel non permanent recruté dans le cadre du projet seront pris en compte
- les projets seront financés jusqu'à 50% de leur coût global
- Les subventions seront versées sur la base d'un budget prévisionnel HT.

Critères de sélection :

- Ne seront pris en compte que les projets présentés selon le modèle proposé en pièce jointe et classés par ordre de priorité par les instances scientifiques des organismes.
- Pour être retenus les projets devront faire ressortir l'intérêt départemental et la valorisation économique locale des résultats et/ou équipements acquis
- La priorité sera donnée aux projets collaboratifs avec des entreprises départementales (une lettre d'engagement de l'entreprise doit être jointe à la

demande)

- Pour les équipements, l'absence de l'appareil devra être avérée et justifiée dans le périmètre des organismes de recherche locaux (CNRS, Université, BRGM). Les devis doivent être joints à la demande.

Je vous propose de travailler, de préférence, par messagerie électronique et de nous adresser vos projets au plus tard le **12 mars 2011** à adresse mèl [delegue@dr8.cnrs.fr](mailto:delegue@dr8.cnrs.fr), afin que les instituts (et le conseil scientifique de l'Université pour les UMR) puissent disposer du temps nécessaire à leur étude.



Patrice SOULLIE  
Délégué régional